

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2018

Prévenir les risques dans l'hôtellerie et la restauration Deux nouveaux logiciels adaptés au secteur

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont plus de risques d'être victimes d'un accident du travail que la moyenne des autres salariés¹. Les chutes, glissades et manutentions manuelles comptent parmi les principales causes d'accidents. Pour accompagner ces professionnels dans une démarche de prévention des risques, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et l'Assurance Maladie - Risques professionnels, en collaboration avec les organisations professionnelles² et CCI France, ont conçu deux nouveaux outils : OIRA et MAVImplant « Hôtels Cafés Restaurants ».

Afin d'intégrer la dimension santé et sécurité au travail dès la conception ou lors de la rénovation d'un hôtel, café ou restaurant et d'aider ces TPE/PME à réaliser leur évaluation des risques, l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels ont développé en collaboration avec leurs partenaires, deux nouveaux logiciels qui viennent compléter l'offre d'information dédiée à ce secteur.

Evaluer les risques professionnels

[OIRA³ « Hôtels Cafés Restaurants »](#) a été élaboré pour aider les professionnels de ces secteurs à évaluer leurs risques. C'est un logiciel en ligne, qui détaille les risques fréquemment rencontrés dans ces activités, et propose des bonnes pratiques de prévention. Disponible en accès libre, il permet d'éditer le document unique (DU) de l'entreprise et de définir son plan d'actions.

Mieux penser son futur lieu de travail

[MAVImplant « Hôtels Cafés Restaurants »](#) (Maquette virtuelle d'implantation des locaux) aide les maîtres d'ouvrage occasionnels (TPE/PME) à mieux penser leurs futurs locaux de travail lors d'une construction ou d'une rénovation, en tenant compte des bonnes pratiques de prévention. En accès libre sur le web, ce logiciel permet de réaliser une maquette virtuelle en 3 dimensions du futur hôtel, café ou restaurant, en intégrant les différents mobiliers et équipements spécifiques à ce secteur d'activité.



¹ Jusqu'à 50 accidents pour 1 000 salariés par an, alors que la moyenne nationale s'établit à 33,8 pour 1000 (Source : Cnam – 2016)

² Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie & de la Restauration (GNI)

³ Online interactive risk assessment, outil interactif d'évaluation des risques en ligne

S'informer sur les risques de son métier

Dans la rubrique « métiers et secteurs d'activité » du site internet de l'INRS, deux nouvelles pages web sont dorénavant dédiées aux secteurs de l'[hôtellerie](#) et de la [restauration](#). Un nouveau dépliant « Hôtellerie, Refuser les risques du métier » destiné aux professionnels de l'hôtellerie et aux préventeurs vient compléter l'offre d'information.

Du 11 au 15 novembre 2018, à Paris Porte de Versailles, [EquipHôtel](#), le salon des professionnels du HCR (Hôtel Café Restaurant) sera l'occasion de retrouver l'ensemble de cette offre d'information sur le stand de la Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif). Rendez-vous est donné aux professionnels sur le pavillon ERGO ROOM – ERGO COOK (Hall 4, stand D107) pour découvrir une chambre et une cuisine témoins intégrant des solutions techniques novatrices conciliant à la fois qualité, productivité et conditions de travail optimales pour tous.



OiRA, un projet européen au service des TPE/PME

Le projet OiRA déployé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) vise à proposer aux petites entreprises des outils informatiques sectoriels gratuits pour les guider dans leur évaluation des risques. Partenaire français du projet, l'INRS a déjà développé 4 [applications sectorielles](#) d'OIRA dans le transport routier de marchandises, les garages, le commerce de détail non alimentaire et hôtel-café-restaurant. Pour en savoir plus : <https://oiraproject.eu/fr>

MAVImplant : déjà 4 applications métiers

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque domaine d'activité, le logiciel MAVImplant est organisé en « applications métiers ». Il offre ainsi des règles et des références adaptées à chaque profession. A ce jour, 4 applications métiers sont disponibles : [boulangerie-pâtisserie-glacerie](#), [entretien-réparation automobile](#), [logistique](#) et [Hôtel Café Restaurant](#).

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels. Plus d'infos sur www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels : Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Également connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de 18,4 millions de salariés dans 2,2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales. Plus d'infos sur www.ameli.fr/employeurs